



# MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR

Liberté  
Égalité  
Fraternité

## Délégation à la Sécurité Routière

Sous-Direction de l'éducation routière  
et du permis de conduire  
Bureau national des droits à conduire

Monsieur Yohan DEHAN  
174 rue de Courcelles  
75017 Paris

29 MARS 2021

Affaire suivie par :

Paris, le  
Réf. :

Maître,

Par courrier en date du 17 février 2021, vous avez appelé mon attention sur la situation du permis de conduire de votre client, M.

Après un examen attentif de son dossier, je vous informe que le stage de sensibilisation à la sécurité routière qu'il a suivi les 6 et 7 novembre 2019 a été enregistré.

De ce fait, son permis de conduire est de nouveau valide, à ce jour.

En conséquence, la lettre référence 48SI qui lui a été adressée est à considérer comme nulle et non avenue.

Veuillez agréer, Maître, l'expression de ma considération distinguée.

L'adjointe au sous-directeur  
de l'éducation routière  
et du permis de conduire  
